

# Compte rendu des réunions du conseil municipal

## Réunion du 12 février à 20H30

L'an deux mil quinze, le 12 février à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 février 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaient présents : **MM. BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, BOITEUX Patrice, BRIELLES Jérôme, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAY Jean-François, HAMON Béatrice, PUEL Laurent** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

Secrétaire : Marie-Christine BEZIER

### 1. Approbation du Procès-Verbal du 30 janvier 2015

### 2. Rénovation Salle des Fêtes – Performance énergétique – Demande de Subvention (délibérations n° 003,004,005-2015)

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal a souhaité engager des travaux de rénovation de la salle des Fêtes, travaux de performance énergétique et d'accessibilité.

Après l'avis d'appel à la concurrence pour un marché à procédure adaptée, sur le site de la communauté de communes et sur le site de la commune, après analyse des devis présentés, Monsieur le Maire propose de retenir les artisans.

Lot 1 Toiture isolation plafond - COUSIN Jean-Luc	9 651.07 € HT
Lot 2 Maçonnerie chape liquide - BUCHER SARL	6 236.75 € HT
Lot 3 Menuiserie isolation intérieure - LUTELLIER CHARPENTE	35 497.71 € HT
Lot 4 Electricité plomberie chauffage – BEZIER André	37 562.14 € HT

Considérant que le projet de rénovation de la salle des fêtes, la mise en accessibilité de la totalité du bâtiment (cuisine et toilettes non accessibles), la recherche d'économie d'énergie et l'amélioration de la performance énergétique, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la région dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics ; et des fonds européens dans le cadre du LEADER, pour un montant total de travaux de 88 947.67 € HT, dont 63 462.11 € HT dans le cadre de la performance énergétique.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**Approuve** le projet de rénovation de la salle des fêtes pour un montant HT de travaux de 88 947.67 € et retient les artisans précédemment cités.

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, l'attribution de subventions, dans le cadre du DETR,

\*pour les travaux de performance énergétique, une subvention au taux de 30 % soit 18 615.30 €

\*pour les travaux de mise en accessibilité et rénovation, une subvention au taux de 20 % soit 4 840.74 €

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région, l'attribution de subvention, dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics, d'un montant de 16 000 €.

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des fonds européens dans le cadre du LEADER.

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter, auprès du département, l'attribution de subvention, dans le cadre des travaux sur les équipements socio-éducatifs, pour un montant de 13 342.15 €.

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées.

**Fixe** le plan de financement :

Plan de financement :

<b>Fonds libres</b>	<b>17 789,53 €</b>
<b>DETR</b> transition énergétique	<b>18 615,30 €</b>
<b>DETR</b>	<b>4 840,74 €</b>
<b>Région Pays de la Loire</b> (travaux de la performance énergétique)	<b>16 000,00 €</b>
<b>Département</b> (équipement socio culturel)	<b>13 342,15 €</b>
<b>Fonds Leader</b> (sur 63 061.97 € HT éligibles)	<b><u>18 359,95 €</u></b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>88 947,67 €</b>

**Autorise** M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir et lui donne tout pouvoir pour effectuer toutes démarches.

Le Conseil Municipal a donné aussi son accord pour l'installation de panneaux photovoltaïques, pour un montant de 22 870 € HT et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Le maire clôt la séance à 22H30